

Service Protection de l'Environnement
277, Boulevard de la Dollée
BP 90286
50006 Saint-Lô Cedex
Tél : 02 33 72 60 70
Mél : ddpp@manche.gouv.fr

Saint-Lô, le 22/11/22

Rapport de l'Inspection des installations classées

Visite d'inspection du 22/11/2022

Contexte et constats

Publié sur  **GÉORISQUES**

LEGOUPIL (SCEA)

3, La Rivière de Haut
CHEVRY
50420 Moyon Villages

Références : DDPP50 2022 04789
Code AIOT : 0055000381

1) Contexte

Le présent rapport rend compte de l'inspection réalisée le 22/11/2022 dans l'établissement LEGOUPIL (SCEA) implanté 3, La Rivière de Haut CHEVRY 50420 Moyon Villages. L'inspection a été annoncée le 16/11/2022. Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site Géorisques (<https://www.georisques.gouv.fr/>) dans le cadre d'une demande d'enregistrement.

Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :

- LEGOUPIL (SCEA)
- 3, La Rivière de Haut CHEVRY 50420 Moyon Villages
- Code AIOT : 0055000381
- Régime : Enregistrement
- Statut Seveso : Non Seveso
- Icd : Non

élevage porcin

2) Constats

2-1) Introduction

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'inspection des installations classées portent sur les

installations dans leur état au moment du contrôle.

A chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle ;
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée ;
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite ;
- la prescription contrôlée ;
- à l'issue du contrôle :
 - le constat établi par l'inspection des installations classées ;
 - les observations éventuelles ;
 - le type de suites proposées (voir ci-dessous) ;
 - le cas échéant la proposition de suites de l'inspection des installations classées à Monsieur le Préfet; il peut par exemple s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension, ...

Il existe trois types de suites :

- « avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer à Monsieur le Préfet, conformément aux articles L.171-7 et L.171-8 du code de l'environnement, des suites administratives. Dans certains cas, des prescriptions complémentaires peuvent aussi être proposées ;
- « susceptible de suites administratives » : lorsqu'il n'est pas possible en fin d'inspection de statuer sur la conformité, ou pour des faits n'engageant pas la sécurité et dont le retour à la conformité peut être rapide, l'exploitant doit transmettre à l'inspection des installations classées dans un délai court les justificatifs de conformité. Dans le cas contraire, il pourra être proposé à Monsieur le Préfet, conformément aux articles L.171-7 et L.171-8 du code de l'environnement, des suites administratives ;
- « sans suite administrative ».

2-2) Bilan synthétique des fiches de constats

Conforme

Les fiches de constats disponibles en partie 2-4 fournissent les informations de façon exhaustive pour chaque point de contrôle. Leur synthèse est la suivante :

Les fiches de constats suivantes ne font pas l'objet de propositions de suites administratives :

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Si le point de contrôle provient d'une <u>précédente</u> inspection : suite(s) qui avai(ent) été donnée(s)	Autre information
1	Installation conforme aux plans et documents	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 3	/	Sans objet
3	Implantation	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 5	/	Sans objet

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Si le point de contrôle provient d'une <u>précédente</u> inspection : suite(s) qui avai(ent) été donnée(s)	Autre information
4	Intégration paysagère	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 6	/	Sans objet
5	Maintien biodiversité	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 7	/	Sans objet
6	Entretien des locaux	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 10	/	Sans objet
7	dispositions constructives	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 11-1	/	Sans objet
8	dispositions constructives	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 11-2 et 11-3	/	Sans objet
9	Défense externe contre l'incendie	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 12	/	Sans objet
10	Défense interne contre l'incendie	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 13	/	Sans objet
11	Prévention des accidents	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 14	/	Sans objet
12	Rétention des pollutions accidentelles	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 15	/	Sans objet
13	Émissions dans l'eau et les sols	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 16	/	Sans objet
14	Émissions dans l'eau et les sols	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 18	/	Sans objet
17	Émissions dans l'eau et les sols	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 23	/	Sans objet
18	Émissions dans l'eau et les sols	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 24	/	Sans objet
19	Émissions dans l'eau et les sols	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 25	/	Sans objet
20	Épandages et traitement des effluents	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 26	/	Sans objet
21	Épandages et traitement des effluents	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 27-1	/	Sans objet

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Si le point de contrôle provient d'une <u>précédente</u> inspection : suite(s) qui avai(ent) été donnée(s)	Autre information
22	Épandages et traitement des effluents	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 27-3	/	Sans objet
24	Émissions dans l'air	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 31	/	Sans objet
25	Bruit	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 32	/	Sans objet
26	Déchets et sous-produits animaux	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 33	/	Sans objet
27	Déchets et sous-produits animaux	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 34 et 35	/	Sans objet
28	Autosurveillance	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 37	/	Sans objet

2-3) Ce qu'il faut retenir des fiches de constats

Conforme

2-4) Fiches de constats

N° 1 : Installation conforme aux plans et documents

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 3
Thème(s) : Élevage, dispositions générales
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : Installations, réalisation et exploitation conforme aux plans et documents du dossier de demande d'enregistrement
Constats : Conforme au dossier de demande d'enregistrement
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Sans objet

N° 3 : Implantation

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 5
Thème(s) : Élevage, dispositions générales
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : Distance d'implantation des bâtiments
Constats : Conforme au dossier de demande d'enregistrement
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Sans objet

N° 4 : Intégration paysagère

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 6
Thème(s) : Élevage, dispositions générales
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : Conformité de l'intégration paysagère, installations et abords aménagés et maintenus en bon état de propreté
Constats : Conforme
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Sans objet

N° 5 : Maintien biodiversité

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 7
Thème(s) : Élevage, dispositions générales
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : Implantation et maintien des haies, talus, bosquets, points d'eau
Constats : Conforme dans le dossier de demande d'enregistrement, pas de plainte
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Sans objet

N° 6 : Entretien des locaux

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 10
Thème(s) : Élevage, prévention des accidents et des pollutions
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : Locaux maintenus propres et nettoyés régulièrement, absence d'amas de matières dangereuses ou polluantes, plan de dératisation et de désinsectisation
Constats : Conforme : dératisation effectuée par l'exploitant
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Sans objet

N° 7 : dispositions constructives

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 11-1
Thème(s) : Élevage, prévention des accidents et des pollutions
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : Sols imperméables et maintenus en parfait état d'étanchéité, écoulement des effluents vers les ouvrages de stockage, aliments stockés en extérieurs abrités de la pluie
Constats : Conforme
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Sans objet

N° 8 : dispositions constructives

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 11-2 et 11-3
Thème(s) : Élevage, prévention des accidents et des pollutions
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : Conception et dimensionnement des ouvrages de stockage et de traitement des effluents permettant d'éviter tout déversement dans le milieu naturel, présence d'une clôture, d'un dispositif de contrôle de l'étanchéité, tuyauterie et canalisation transportant des effluents sont entretenues et surveillées.
Constats : Conforme
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Sans objet

N° 9 : Défense externe contre l'incendie

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 12
Thème(s) : Élevage, Accès des services de secours
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : L'installation dispose en permanence d'un accès permettant l'intervention des services d'incendie et de secours
Constats : Conforme avec avis favorable du SDIS
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Sans objet

N° 10 : Défense interne contre l'incendie

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 13
Thème(s) : Élevage, Protection incendie
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : Présence d'un poteau ou d'une réserve incendie, présence d'extincteurs vérifiés et adaptés au risque à combattre (fioul, gaz, armoire et locaux électriques), vannes de barrages (gaz, fioul) ou de coupure d'électricité, consignes de sécurités affichées.
Constats : Conforme
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Sans objet

N° 11 : Prévention des accidents

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 14
Thème(s) : Élevage, Prévention des accidents
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : Normes électriques, entretien des installations électriques et techniques (gaz, chauffage, fioul), justificatifs d'entretien, plan des zones à risque
Constats : Conforme dans le dossier de demande d'enregistrement, vérification électrique faite le 01/03/2022
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Sans objet

N° 12 : Rétention des pollutions accidentelles

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 15
Thème(s) : Élevage, Dispositifs de rétention
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : Présence des rétentions : fioul, produits phyto et médicaments
Constats : Conforme : médicaments dans une armoire. Pas de fioul ni de phytosanitaire sur cette exploitation
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Sans objet

N° 13 : Émissions dans l'eau et les sols

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 16
Thème(s) : Élevage, Principes généraux
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : Conformité avec SDAGE/SAGE, respect des mesures ZV
Constats : Conforme dans le dossier de demande d'enregistrement
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Sans objet

N° 14 : Émissions dans l'eau et les sols

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 18
Thème(s) : Élevage, Prélèvements et consommation d'eau
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : Présence d'un compteur sur les forages, registres des relevés, disconnecteur
Constats : Conforme sur l'exploitation
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Sans objet

N° 17 : Émissions dans l'eau et les sols

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 23
Thème(s) : Élevage, Collecte et stockage des effluents
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : Plan des réseaux de collecte et de stockage, durée minimale de stockage respectée (ZV/hors ZV)
Constats : Conforme au dossier de demande d'enregistrement
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Sans objet

N° 18 : Émissions dans l'eau et les sols

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 24
Thème(s) : Élevage, Gestion des eaux pluviales
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : Collecte des eaux pluviales séparée des effluents d'élevage
Constats : Conforme au dossier de demande d'enregistrement
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Sans objet

N° 19 : Émissions dans l'eau et les sols

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 25
Thème(s) : Élevage, Eaux souterraines
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : Absence de rejet direct
Constats : Conforme le jour de l'inspection
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Sans objet

N° 20 : Épandages et traitement des effluents

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 26
Thème(s) : Élevage, Rejets, plan d'épandage, traitement
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : Absence de rejet dans les eaux superficielles douces et marines, existence d'un plan d'épandage ou d'un traitement conforme
Constats : Conforme au dossier de demande d'enregistrement : présence d'un plan d'épandage
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Sans objet

N° 21 : Épandages et traitement des effluents

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 27-1
Thème(s) : Élevage, Équilibre de la fertilisation
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : Épandage respecte l'équilibre de la fertilisation, respect des 170uN/Ha en ZV, épandages réalisés afin d'empêcher la stagnation prolongée sur les sols, le ruissellement en dehors des parcelles d'épandage, la percolation rapide vers les nappes souterraines
Constats : Conforme au dossier de demande d'enregistrement : plan d'épandage
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Sans objet